

## Jean-Baptiste André Godin à Louis Oudin-Leclère, 27 février 1868

Auteur·e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)

### Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

2 Fichier(s)

### Informations sur le document source

Cote FG 15 (9)

Collation 2 p. (262r, 263v)

Nature du document Copie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservation Bibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

### Citer cette page

Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888), Jean-Baptiste André Godin à Louis Oudin-Leclère, 27 février 1868, Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle) consulté le 16/01/2026 sur la plate-forme EMAN :

<https://eman-archives.org/FamiliLettres/items/show/45756>

Copier

### Informations sur l'édition numérique

Éditeur Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

### Présentation

Auteur·e [Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Date de rédaction [27 février 1868](#)

Lieu de rédaction Guise (Aisne)

Destinataire [Oudin-Leclère, Louis \(1803-1885\)](#)

Lieu de destination Vervins (Aisne)

# Description

Résumé Godin informe Oudin-Leclère qu'il possède une petite maison au voisinage de l'usine de Guise et il lui explique que cette propriété subit dommages et préjudices en raison de travaux effectués par le propriétaire de la maison mitoyenne l'été dernier alors qu'il était malade. Godin demande à Oudin-Leclère comment il doit formuler une assignation à l'encontre de son voisin.

## Mots-clés

[Construction](#), [Procédure \(droit\)](#), [Santé](#)

Notice créée par [Équipe du projet FamiliLettres](#) Notice créée le 28/02/2023

Dernière modification le 18/09/2023

---

Guise le 27 février 1868

Monsieur Valin-Labey

J' suis propriétaire d'une petite maison près de mon usine qui est tenante à un voisin par un mur mitoyen ce voisin a fait at il reconstruire une porte contre un mur et il a repris un mur en deux parties au moyen d'un revêtement en briques contre les terres sous le mur qui ne que la moitié de l'épaisseur du mur de sorte que ce mur a lessivé et ne présente plus la solidité qu'il avait avant

Sur autre côté il a pris titre un droit de passage sur le derrière de ma maison depuis longtemps ce droit n'était que nominal une petite porte condamnée ne faisait que indiquer il a fait reconstruire cette porte et fait agrandir et m'a fait ouvrir les portes sur ma propriété

J' suis propriétaire aussi de terrains supérieurs beaucoup plus élevés que le sol de ses bâtiments il a fait reconstruire après avoir enlevé toutes les terres jusqu'à ma limite un mur de soutènement il m'a fait détruire les grilles marquant la ligne de nos limites

sur mon terrain afin de vous offrir  
un peu et d'empêcher que mon terrain  
qui est environ 3 mètres plus haut que  
le terrain de la place vendue lors de  
l'acte en date fait comprenne une cavité  
qui pénètre le ~~sol~~ <sup>daté</sup> et la maison  
dans la tour de la minoterie

à sens unique on peut durer plus  
longtemps il a profité de ce que j'étais  
malade et il nous faire faire tout cela  
mais comme il espérait de me faire faire  
quelques atermoiements à un arrangement  
assez amiable sur tous ces points  
je vous prie de dire comment je  
vais formuler une assignation pour  
l'assurer à l'imposition sur ce  
que je veux à la préjudice cause  
l'aggravation de mes malades

Georges